

L'Assemblée Nationale Constituante du Venezuela annule l'immunité parlementaire de l'opposant Juan Guaidó



Caracas, 3 avril (RHC)- L'Assemblée Nationale Constituante du Venezuela a émis aujourd'hui un décret annulant l'immunité parlementaire du député opposant Juan Guaidó pour avoir violé l'interdiction de sortir du pays qui pesait sur lui.

Selon le président de cet organe parlementaire, Diosdado Cabello, l'annulation de l'immunité permet de donner cours légal à toutes les investigations nécessaires contre Juan Guaidó qui s'est autoproclamé président par intérim du Venezuela.

L'assemblée Nationale Constituante a également décidé de poursuivre l'instruction contre ce dernier pour ses actions de ces derniers mois qui ont provoqué des faits violents et le gel de fonds vénézuéliens ce qui implique de graves délits contre l'ordre constitutionnel.

Pour sa part le Bureau du Contrôleur Général du Venezuela a accusé Guaidó d'usurpation de fonctions et d'actions avec des états étrangers au détriment du peuple vénézuélien et de ses biens publics.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/187490-lassemblee-nationale-constituante-du-venezuela-annule-limmunité-parlementaire-de-lopposant-juan-guaido>



Radio Habana Cuba